



Conseil de SIVOS

16 Novembre 2021 à 18h00

Présents :

Madame BERNARD ;

Messieurs BOIZUMAULT, COVELA-RODRIGUEZ, GANTHY, TEXIER.

Absent :

Monsieur PERTUS

Secrétaire de séance : Monsieur GANTHY

ORDRE DU JOUR :

1. **Délibération** : Mise en œuvre du RIFSEEP - Annule et remplace la DELIB 2020-28 du 16-12-2020
2. **Délibération** : Convention avec la CDC Vals de Saintonge - Utilisation des locaux de la garderie
3. **Délibération** : Assurance
4. **Délibération** : Spectacle de Noël
5. **Délibération** : Voyage scolaire 2022
6. **Délibération** : Achats de matériels (Rideaux et Vidéo Projecteur)
7. Bilan financier Cantine
8. Projet nouvelle école
9. Questions diverses
 - Piscine
 - Organisation des services à la cantine

Ouverture de séance :

Avant de passer à l'ordre du jour Madame BERNARD demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 05/08/2021. Le compte rendu est approuvé en l'état.

Vote : Tous pour

- 1- **Délibération** : Mise en œuvre du RIFSEEP - Annule et remplace la DELIB 2020-28 du 16-12-2020

Madame la Présidente rappelle aux membres du SIVOS que lors de sa séance du 16 décembre 2020, la mise en œuvre du RIFSEEP a été adoptée pour la Commune à compter du 01 janvier 2021.

Suite à une remarque du Service des Finances Publiques de Saint Savinien, il convient de préciser le montant minimal versé pour le Complément Indemnitaire Annuel (CIA).

Le tableau est modifié et le montant minimal de zéro est indiqué.

Les modalités de versement du CIA restent inchangées.

Le reste de la délibération concernant l'octroi et le versement de l'IFSE restent inchangés

Vote : Tous pour

- 2- **Délibération** : Convention avec la CDC Vals de Saintonge - Utilisation des locaux de la garderie.

Monsieur GANTHY explique aux membres du SIVOS qu'il convient de passer une convention avec la Communauté des Vals de Saintonge dans le cadre de l'utilisation des locaux.

Les agents de la CDC Vals de Saintonge utilisent les locaux de la Maison du Parc – Taillebourg afin de pouvoir proposer un service de garderie le matin de 07h30 à 08h30 et de 16h30 à 18h30.

Monsieur GANTHY présente la convention proposée par la CDC Vals de Saintonge. Il indique aux membres du Conseil Syndical que des modifications sont à apporter.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical

- valide la convention d'utilisation des locaux
- autorise Madame la Présidente à signer tous documents se référants à cette affaire.

Vote : Tous pour

- 3- **Délibération** : Assurance

Monsieur GANTHY présente les devis d'assurance de la MAIF et de la SMACL.

Après analyse, il s'avère que les devis proposent des tarifs et des niveaux de garanties équivalents.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Syndical sur proposition de Madame la Présidente :

Décide de conserver le contrat d'assurance du SIVOS François Rabelais auprès de la SMACL à compter du 1er janvier 2022.

Vote : Tous pour

- 4- **Délibération** : Spectacle de Noël

Monsieur GANTHY informe que nous sommes passés au niveau 2 du protocole sanitaire le 15 novembre dernier. Sur ce protocole est inscrit :

« Niveau 2 / niveau jaune : la limitation du brassage entre élèves de groupes différents (classe, groupes de classes ou niveau) est requise ».

Après en avoir délibéré, le conseil décide de repousser l'organisation du spectacle cirque prévu le 19 décembre prochain.

Vote : Tous pour

- 5- **Délibération** : Voyage scolaire du 14 et 15 avril 2022

Monsieur COVELA-RODRIGUEZ s'interroge sur l'opportunité de cette délibération car les enseignants ont fait passer une note aux parents indiquant la participation du conseil à hauteur de 1500 €.

Madame BERNARD et Monsieur GANTHY s'excusent d'avoir donné un accord de principe après avoir vérifié les comptes financiers. Ils précisent que Madame la directrice de l'école devait répondre à la proposition avant notre conseil de SIVOS.

Monsieur GANTHY présente le projet de voyage scolaire 2022. 37 élèves et 4 accompagnateurs pourraient partir du 14 au 15 avril 2022 au Mont Saint Michel.

Le budget global est de 8 581,04 euros.

Monsieur GANTHY indique aux membres du SIVOS que l'équipe enseignante a sollicité le SIVOS afin d'obtenir une subvention exceptionnelle de 1 500 euros qui se présenterait sous la forme d'un acompte versé à l'organisme Côté Découvertes, organisateur du voyage.
Après en avoir délibéré, les membres du SIVOS :

- Valide le montant de 1 500 euros représentant un acompte pour le voyage scolaire
- Autorise Madame la Présidente à faire procéder au mandatement de la-dite somme avant le 20 décembre 2021 auprès de l'organisme Côté Découvertes.
- Autorise Madame la Présidente à signer tous document relatif à cette affaire.

Vote : tous pour

6- **Délibération : Achats de matériels (Rideaux et Vidéo Projecteur)**

A la demande des enseignants concernant l'achat d'un vidéoprojecteur, Monsieur GANTHY a sollicité le Syndicat Départemental Informatique. Le sous-traitant du syndicat a fourni un devis d'un montant de 1300€.

Monsieur BOIZUMAULT indique qu'avec le Syndicat il n'y a pas besoin d'avoir plusieurs devis, mais demande de comparer avec l'entreprise ROMAIN Informatique de BORDS.

Après en avoir délibéré, le conseil valide l'achat d'un vidéoprojecteur pour un montant de 1300€

Madame BERNARD présente deux devis pour changer 12 rideaux de 3 classes. Elle propose l'entreprise Couleur Déco à St Jean d'Angély qui procédera à l'installation pour le même prix que le devis élaboré par Tissus Bonnet.

Vote : tous pour

7- **Bilan financier Cantine**

Madame BERNARD évoque le dépassement de la ligne de crédit fléchée sur les dépenses cantine. Monsieur COVELA-RODRIGUEZ indique qu'il a étudié les factures par rapport aux menus de la cantine. Il propose une réunion afin d'aider notre cantinière à anticiper certains achats et à demander aux fournisseurs un référencement de produits d'usage courant afin d'avoir des tarifs stables sur l'année et que les menus soient en adéquations avec les promotions proposées par les fournisseurs.

8- **Projet nouvelle école**

Madame BERNARD et Monsieur GANTHY rendent compte de leur rencontre du 23/09/2021 avec Madame la Sous-Préfète. Ils précisent qu'ils lui ont présenté l'urgence des situations à risques que nous avons à surmonter dans le fonctionnement de notre école actuelle.

Madame la Sous-Préfète, très à l'écoute, leur a indiqué les informer par téléphone de la suite de ce dossier.

Malheureusement quelques semaines plus tard, elle a confirmé que l'enveloppe budgétaire à sa disposition ne permettait pas de répondre à la demande de financement.

Monsieur BOIZUMAULT propose de contacter Monsieur C.LERRY ancien préfet de la Charente Maritime afin de l'informer de cette nouvelle déconvenue.

Monsieur TEXIER ayant lui aussi rencontré madame la Sous-Préfète dans le cadre d'un autre dossier, indique que lui aussi a évoqué le projet de construction. Madame la Sous-Préfète lui a suggéré de se rapprocher de monsieur GODINEAU afin d'évoquer avec lui la prise de compétence scolaire de notre école par la CDC.

9- **Questions diverses**

Monsieur TEXIER avait demandé d'inscrire en questions diverses une information concernant sa rencontre avec Madame la Sous-Préfète et avec Monsieur ARSICAUD inspecteur financier du trésor public. Monsieur TEXIER explique que Madame la Sous-Préfète lui a suggéré de se rapprocher de Monsieur GODINEAU afin d'évoquer avec lui le transfert de compétence scolaire de notre école vers la CDC. Monsieur BOIZUMAULT indique que cela ne solutionne pas les problèmes de financement. Il précise que cela ne changerait rien au niveau des coûts de fonctionnement et d'investissement. Par contre il indique qu'avec la nouvelle école les coûts de fonctionnement pourraient être un peu plus élevés qu'actuellement. Concernant les capacités financières de la commune de Taillebourg, Monsieur Texier explique que selon Monsieur ARSICAUD, même si le résultat de gestion est dans la moyenne des communes, soit à 98% de l'endettement maximum et qu'il diminue progressivement, il ne pourra pas dépasser 105%.

- Piscine

Lors du conseil d'école, les enseignants ont demandé des créneaux piscine pour les enfants. Suite à des contacts avec la personne qui organise les plannings à la CDC, Madame BERNARD informe que la piscine de SAINT SAVINIEN ne sera ouverte aux scolaires qu'en septembre 2022. Elle précise que la personne en charge des plannings devait se mettre en relation avec les conseillers pédagogique de la circonscription afin d'établir un calendrier prévisionnel pour l'année prochaine.

- Organisation des services à la cantine

Concernant l'organisation des repas à la cantine, Madame BERNARD informe le conseil que du fait de la diminution des effectifs, il n'y a plus que deux services. Lors du premier service, la classe maternelle et la classe de GS-CP occupent la salle de réfectoire, tandis que la classe CP-CE1 est dans la garderie. Lors du deuxième service se sont les classes CE1-CE2 et CM1-CM2 qui occupent la salle de réfectoire. Cette organisation permet ainsi de diminuer le brassage des élèves.

Fin de séance à 19h50